AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mina Jacobs

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,608—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par ... Jacobs, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
24 mai—24 28—juin 2

Succession de Charles H. Cripps

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,284 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary C. Cripps, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
22 mai—22 26 31

Succession de Lovinia Gomez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,328—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Frazier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. A. Gallbault, avocat.
22 mai—22 26 31

Succession de Randall L. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,906—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte supplémentaire et amendé présenté par G. L. Hall, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
13 mai—18 22 27

Succession de Frank B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 65,71 0— Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Olive Andrews Johnson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.
17 mai—17 21 26

Succession de James M. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 67,742—Division C—Attendu que Kate Lang, veuve en premier mariage de Henry Hartner et en second mariage de James M. Dowling, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James M. Dowling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robt Legier, avocat.
16 mai—16 20 25

Succession de Louise Frances Whittaker, femme de Fierville Foy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 66,503—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Fierville Foy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Carleton Hunt, avocat.
17 mai—17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme J. J. Blandin et als vs Mme M. E. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,045—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles les comptes annuels présentés par J. J. Bland, curateur de Mme Mary M. Edwards, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Parkerson, avocat.
15 mai — 15 19 24

Martin Thompson & Company versus The Gus Pitot Seltzer and Mineral Water Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,110—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand E. Larue, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Felix J. Puig, avocat.
15mai—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sept lots de choix pour bâtir dans le sixième dist ict.

Succession de Mme Emma H. Phelan

No 67,460 — Division E. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI 5 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 avril 1902, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Sept certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Soniat, Robert et Constance, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, d'après le plan à la Bourse, et mesurant comme suit: les lots A, B, C, D, et E, font face à la rue Magasine et mesurant chacun 30 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les lots F et G font face à la rue Soniat et mesurant chacun 30 pieds 4 pouces 2 lignes sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots devant être vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs ou acquéreurs portant 7 pour cent par an d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant H. B. Trist, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais des acquéreurs.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 5

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick & Lambert.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés foncières. Bonne occasion pour spéculateurs et propriétaires.

Nos 1816-1818 rue Sud Remparts entre les rues Félicité et St André.

Une jolie résidence double à deux étages, Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rue Calliope, entre les rues Howard et S. Liberté.

Trois cottages doubles en bois, de bon rapport, couverts en ardoises, No 1021 rue Annonciation entre les rues Poeyfarré et l'avenue Howard.

Cette bâtisse en briques à deux étages bien construite, couverte en ardoises.

In re Mary O'Meagher, veuve de William O'Meagher, et als vs Mineur William O'Meagher.

No 67,359 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR FITZPATRICK ET LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—

JEUDI, le 12 juin 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, rendu en cour ouverte le 23 avril 1902, et signé en cour ouverte le 29 avril 1902 et un ordre daté le 9 mai 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dryades, St André et le chemin Félicité, étant à une distance de 119 pieds 6 pouces de l'angle de l'intersection de la rue Remparts et le chemin Félicité, mesurant 38 pieds de face sur la rue Remparts, par 145 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et désigné par la lettre C, sur un devis de A. De Armas, daté le 10 octobre 1877, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 avril 1878, acquise par Mary E O'Meagher, d'après l'acte de vente pardevant Hunter C. Leak, notaire, le 22 juin 1894, livre des transfers 151, folio 577. Les améliorations consistant d'une maison double à deux étages en bois, connue comme 1816-1818 rue S. Remparts, et contenant salons double, chambre à bain et huit autres chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 347, borné par les rues Calliope, Howard, Liberté et Euphrosine, étant la partie de façade d'un lot de terre désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par G. T. Dunbar le 9 janvier 1845 et déposé dans l'étude de David L. McCoy, autrefois un notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces et 3 lignes, lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard et Euphrosine, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 24 avril 1850 et déposé pour référence en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 20me jour de mai 1850, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calliope, Liberté, Howard, et Euphrosine, désigné par le numéro 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer daté le 24 avril 1850 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1850 lequel lot mesurant; en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. étant la propriété acquise par Mlle Mary E. O'Meagher décédée, de Frank Winter, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, le 8 février 1902, livre des transferts 184, folio 150. Les améliorations consistant de trois cottages doubles bien construits en bois couverts en ardoises connus comme les Nos 2205, 2207, 2209, 2211, 2215, 2217 rue Calliope, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delord, Constance et Poeyfarré. Ledit lot est désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 121, et est aussi désigné comme lot No 4, sur un plan déposé comme plan No 15 en l'étude de E. R. Stringer, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 77 pieds 9 pouces, le tout d'après ledit plan et aussi d'après un plan dressé par E. T. Engelhardt, daté le 8 mai 1854 et déposé en l'étude de Joseph Cahn, ancien notaire; acquis par le défunt de F. A. Lambert, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, le 20me jour de janvier 1902.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, occupée comme un magasin et résidence, et connue comme No 1021 rue Annonciation, contenant au rez de chaussé magasin et 2 chambres; au 1er étage contenant 4 grandes chambres, galerie, etc., cour, citerne, hangar, cour en Schillinger, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans, pour des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, les taxes pour l'année courante 1902; aussi bien que les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis et aussi le coût des actes de vente pardevant Buseière Rouen Esq., notaire et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
11 mai — 11 17 18 25 — juin 1 8 11 12

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Bon Placement Payant.

No 1206 rue St Philippe, près de la rue St Claude.

Dans l'affaire de la succession de Marie F Ducongé, femme décédée de Jos Braud.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No 67,559.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune — En vertu de et conformément à un ordre de l Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division C, daté et signé le 7 mai 1902, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 10 juin, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No138 borné par les rues St Claude Liberté (autrefois Trémé), Dumaine et St Philippe, lequel lot forme partie du lot cinq de l'ilet 49 sur un plan de Jos. Pilié, voyer de ville, daté le 8 août 1822, annexé à un acte passé pardevant M De Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1822, et mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur soixante pieds de profondeur ou plus si on la trouve.

Les améliorations No 1206 rue St Philippe consistent en un cottage simple contenant galerie sur le côté, trois chambres et deux cabinets; dans le fond il y a une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant galerie sur le devant et quatre chambres.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être garantie par des billets à un et deux ans, portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, ensemble avec les timbres nécessaires du revenu intérieur aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1902 et devant faire un dépôt de vingt pour cent comptant pour lier la vente.
10 mai—10 18 25—juin 1 10

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence Moderne Toute Neuve,

[Venant d'être terminée]

Du Défunt Emile D. Frédéric.

Cette attirante résidence est située, sur la rue Prytanée, près de la rue Webster, se trouve dans une admirable localité, n'a jamais été occupée jusqu'ici et c'est pourquoi elle offre une occasion des plus engageantes à ceux qui désirent un "home" ayant tous les raffinements de l'architecture et de la localité. La propriété sera vendue à l'encan

Mardi, le 24 juin 1902.

À midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Emile D. Frédéric.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 67,012.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 15 mai 1902 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à l'heure et endroit ci-dessus indiqués dans cette affaire, la propriété ci après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, dans l'ilet quarante neuf, dans le Sixième District de cette ville, ledit ilet étant borné par les rues Webster, Prytanée et Pitt et la ligne de Bloomingdale, commençant à une distance de 125 pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Webster, de là à angle droit à la rue Prytania, une distance de 87 pieds 9 pouces et 3 lignes à la ligne séparant les lots Nos 8 et 7 dans ledit ilet, d'après le devis annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company à Henry P. Dart, passé pardevant R. L. Loomis, notaire, le 20me jour de novembre 1894; de là le long de la ligne séparant les lots Nos 7 et 8 vers la ligne de Bloomingdale 15 pieds; de là à angle droit, une autre profondeur de 58 pieds 2 pouces, de là à angle droit vers la ligne de Bloomingdale 30 pieds; de là à angle droit vers la rue rue Prytania 145 pieds 5 lignes à ladite rue; de là le long de la rue Prytania à la rue Webster, 45 pieds plus ou moins au point du commencement.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les coûts des timbres de guerre, payer pour l'acte de vente pardevant Chas Schneidau, Esq., notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
311 rue Baronne.

Johnston Armstrong, Esq., avocat, bureau 319 rue Carondelet.
24 mai - 24—juin 1 8 15 22 24

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur DU Deuxième District.

Nos 822-824, rue Hôpital.

Entre les rues Bourbon et Dauphine

LOUIS BAUER ET AL VERSUS ULYSSES ARATA ET AL.

No 67,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, le 4 juin 1902, il sera vendu aux enchères publiques, à midi, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu, en Cour ouverte le 28 avril 1902, et jugement signé en Cour ouverte le 28 avril 1902, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No Soixante dix neuf [79], borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dauphine et Bourbon, lequel dit lot mesure, plus ou moins, trente deux pieds [32] à la rue Hôpital sur cent cinquante pieds [150] de profondeur, plus ou moins; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage couverte en ardoises avec 4 chambres, bâtisse à deux étages avec 4 chambres, deux autres bâtisses avec quelques 5 ou 6 chambres, etc., connue par les Nos municipaux 822 et 824 rue Hôpital.

Termes et conditions— La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant à la portion de crédit et de transférer la police aux porteurs des billets, et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura droit au loyer qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles de B Claiborne, avocat.
4 mai- 4 11 18 25—juin 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGNIFIQUE Résidence Double,

Nos 318-320 rue Sud Miro,

Entre les rues Palmyre et Banks.

Veuve Jos. Seppelt vs Joséphine Schmitz et al.

No 67,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, le 4 juin 1902, à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte 1er avril 1902 et jugement signé en cour en pleine séance le 24 avril 1902 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No cinq cent vingt cinq (525) borné par les rues Sud Miro, Galvez, Banks et Palmyre, lequel lot mesure vingt huit pieds sept pouces et une ligne (28' 7" 1'") de face à la rue Sud Miro sur cent quarante deux pieds sept pouces (142' 7") de profondeur et est désigné par le numéro vingt et un (21) de l'ilet numéro vingt six (26) sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853 déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, par un acte du 10 octobre 1853, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 318 et 320 rue Sud Miro.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence double à un étage couverte en ardoises avec six chambres deux bâtisses dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets ou partie de cela, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit, et de transférer la police aux porteurs des billets et d'assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1902, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et il n'aura le droit aux loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.
4 mai—4 11 18 25—juin 1 4

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonnes propriétés de résidence du Troisième District à l'encan. Nos 1501-1503, 1505, 1507, 1509-1511, 1513-1515, rue Nord Villeré, et No 1519 rue N. Villeré. Devant être vendu par procédure de partage. Cour Civile de District. paroisse d'Orléans—Division E—No 66 292.—Mlle Alida Estelle Besnard et al vs Ernest Besnard.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 18 avril 1902, et signé en Cour ouverte le 24 avril 1902, par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mlle Alida Estelle Besnard et al vs Ernest Besnard. Joseph L Onorato, Encanteur, vendra à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 27 mai 1902, à midi, les propriétés foncières ci après.

PREMIÈRE PROPRIÉTÉ.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double connue par les Nos municipaux 1501 et 1503 rue N. Villeré, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 626, borné par les rues N. Villeré, Columbus, Robertson et Laharpe, désigné comme lot "A" sur un devis de C. Uncas Lewis député voyer de ville, daté Nouvelle Orléans le 27 août 1901, annexé pour référence à l'inventaire pris par F. D. Charbonnet, notaire, le 24me jour de décembre 1901, dans le procès ci-dessus intitulé

Lequel lot est composé des parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après le dit devis trente et un pieds six pouces de face à la dite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Columbus, entre lignes parallèles, et entre lequel dit lot et le lot contigu B il existe une allée commune ou passage laquelle existera aussi longtemps que les améliorations actuelles sur lesquels dits deux lots ne seront pas enlevées ou détruites. Lorsqu'elles seront enlevées ou détruites cette servitude cessera et le dit lot A aura dès lors sa complète, libre et sans contrainte façade de trente et un pieds six pouces ci-dessus mentionnée. Les dits lots originaux Nos 67 et 68 furent respectivement acquis par le défunt Charles Louis Joseph Besnard, par achat de Victor Morant par acte passé pardevant Eusèbe Bouny ancien notaire, le 9 février 1836 et enregistré dans le Bureau des transferts, Livre 89 folio 416 et de Jean Rodi par acte passé pardevant Onésiphore Drouet, ancien notaire, le 4 janvier 1865 et enregistré dans le même Bureau des Transferts, livre 89, folio 36.

DEUXIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double connue par les numéros municipaux 1505 et 1507 rue N. Villeré situé dans le 3ème district et ilet, désigné comme le lot B sur le devis sus-mentionné de C. Uncas Lewis, composé de parties des lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis, trente trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à ladite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu C, il existe semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est en ceci ci-dessus stipulé pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

TROISIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant également en une résidence double, connue par les Nos municipaux 1509 et 1511 rue N. Villeré, situé dans le même district et ilet, désigné comme le lot C, sur le sus-mentionné devis composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant, d'après ledit devis, trente et un pieds dix pouces et quatre lignes de face à ladite rue N. Villeré, sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel dit lot et le lot contigu D, il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est en ceci ci-dessus stipulé pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionnés.

QUATRIEME PROPRIETE.

Un certain lot de terre contigu au lot précédent avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double, connue par les numéros municipaux 1513 et 1515, situé dans le même district et ilet, désigné comme le lot D sur le devis sus-mentionné composé de parties desdits lots originaux 67 et 68 et mesurant d'après ledit devis trente pieds onze pouces de face à la dite rue Villeré sur soixante quatre pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, entre lequel lot et contigu au lot C il existe une semblable allée commune ou passage, l'existence de laquelle dépend des mêmes conditions comme il est stipulé ci-dessus pour l'allée commune des lots A et B ci-dessus mentionné.

CINQUIÈME PROPRIÉTÉ.

Et un certain lot de terre d'une forme irrégulière contigu au précédent lot avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 1519 situé dans le même district et ilet désigné comme le lot E, sur le sus-mentionné devis de C. Uncas Lewis, voyer, composé de parties des lots originaux 79 et 80 et mesurant d'après le dit devis trente quatre pieds et un pouce de face à la rue N. Villeré sur une profondeur de cent vingt huit pieds sur la ligne de côté du lot D. sus-mentionné sur une première profondeur perpendiculaire de vingt-trois pieds cinq pouces et alors une autre profondeur sur une ligne oblique mesurant cent six pieds un pouce sur l'autre ligne de côté vers la rue Laharpe et quarante-huit pieds sept pouces dans le fond; laquelle propriété fut acquise par achat de Santa Maria et al. par le dit Charles Louis Joseph Besnard, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 23 janvier 1871, et enregistré dans le Bureau des transferts, livre 98, folio 357.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiement égaux, les billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, jusqu'au paiement et devant être garantis ensemble avec l'intérêt, cinq pour cent honoraires d'avocats et les frais, par le privilège du vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations contre le feu, jusqu'au montant de la portion de crédit du prix, et de transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, et desistement d'estimation, et l'obligation de payer, comme sus-dit, les dits cinq pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, avec toutes les autres clauses usuelles et conditions contenues dans les actes de vente, les acquéreurs devant payer en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1902 et les timbres du revenu intérieur s'il y en a de requis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.
Propriétés Foncières et Placements.
F. D. CHARBONNET, N. P.
606 rue Gravier.
Sambola et Ducros avocats, 214 rue Royale.
26 av—26 27 — mai 4 11 18 25 27.

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence Cottage,

No 2851 rue Chippewa, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Margaret Haney, femme défunte de George Smith.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 3 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 avril 1902 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Margaret Haney, femme défunte de George Smith dossier No 67,406 de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la ci-après propriété.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Washington Sixième et Annonciation, désigné par le No 3 sur un devis de B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et le dit lot mesurant d'après ledit plan 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur cent vingt pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une jolie et confortablement subdivisée résidence cottage en bois, connue comme le No 2851 rue Chippewa avec jardin sur le devant et sur côté, promenade Schillinger, barrière en fer, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, représenté par un billet de l'acquéreur, garanti par lien et privilège du vendeur et toutes les hypothèques usuelles et clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an. Les taxes de 1902 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente et les timbres du revenu des E.-U. aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, Esq., notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

Felix J. Puig, avocat.
3mai—3 4 11 18 25—juin 1 3

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier,

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Elégante Résidence en Briques à deux Etages avec Mansarde,

Avec vastes terrains ornés, dans un voisinage aristocratique.

2103 RUE CHESTNUT,

à l'encoignure de la rue Joséphine

Succession de Byron M. Pond.

No 40,759 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet; — MARDI, 24 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 22 mai 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La commode bien construite résidence en briques à deux étages avec mansarde, 2103, rue Chestnut à l'encoignure de la rue Joséphine, retirée de la banquette et contenant au rez de chaussée large véranda sur la façade, vestibule, grande salons doubles, salle à manger, office à provisions, cuisine, buanderie, chambre à bain, galerie sur le côté, vestibule avec escalier dans le fond, etc, au premier étage contenant vestibule, 7 grandes chambres à coucher, cabinets, 2 chambres à bain, galeries sur la façade, le côté et le fond; dans la mansarde 3 grandes chambres, citerne, hangar, bâtisse pour amusements, etc., dans la cour. La maison est dans un excellent état, est admirablement tapissée, a le gaz partout, de jolis manteaux de cheminées en marbre dans les chambres principales. Les chambres à bain reçoivent de l'eau des citernes et d'un grand réservoir, assurant ainsi une abondante quantité en tout temps.

Les terrains sont divisés en promenade Schillinger et en jardin, et la propriété est plus loin décrite comme quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 178 (autrefois 11 et No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette) borné par les rues Chestnut, Colisée, Joséphine et Jackson, les dits lots sont contigus, sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Chestnut sur 141 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Joséphine.

Conditions—1|4 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux en 1 et 2 ans représentés par des billets portant intérêt à 6 pour cent de la date et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et de transférer la police d'assurance, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1902, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; 10 pour cent au moment de de l'adjudication.

Acte de vente pardevant William A. Bell, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. M Hudson, avocat
24 mai—24 25—juin 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La bâtisse en briques à deux étages, 1144 rue Annonciation,

Dans l'ilet des rues Erato et St-Thomas.

Succession de Annie Ryan.

No 66,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 19 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté le 16 mai 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désigné par le No 1144 rue Annonciation et consistant d'une bâtisse en briques à 2 étages contenant 6 chambres, citerne, etc, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Erato et St Thomas, étant de forme triangulaire et désigné comme lot No 2 sur un devis annexé à un acte de vente passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville sous la date de 10 mai 1866, le dit lot mesurant 19 pieds, 1 pouce de face sur la rue Annonciation et 16 pieds 3 pouces de face à la rue St Thomas par 60 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Erato et 53 pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne opposée.

Termes—Un tiers comptant, la balance en 1 et 2 ans avec 6 pour cent d'intérêt par an sur la portion de crédit jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 mai—18 25—juin 1 8 15 19

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Harriet Schwartz vs Rosetta Gravel Paving and Improvement Co.

No 63,385, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 19 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1902 et signé le 12 mai 1902, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée —

1° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Gloster, Miss, le dit comté d'Amite, décrite comme suit: Commençant à un piquet sept 80|100 chaînes Nord 4 1|20 à l'Ouest du quart de la section de l'encoignure de la limite Sud de la section trente-quatre, courant de là au Sud 350 Est quatre 19|100 chaînes à un piquet, de là au Nord 550 Est quatre 78|100 chaînes à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 19|100 chaînes à un piquet, de là au Sud 559 Ouest quatre 78|100 chaînes au morceau du commencement, contenant deux acres, et le tout étant dans la section trente-quatre, Comté trois, Range deux Est.

2° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Gloster, Miss., ledit comté d'Amite, décrit comme suit: commençant à un piquet sept 80|100 chaînes Nord 4 1|20 Ouest du quart de la section à l'encoignure de la limite Sud de la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, courant de là trente cinq degrés (35) Est quatre 19|100 chaînes à un piquet, de là au Nord 55 Est quatre 78|100 chaînes à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 19|100 chaînes à un piquet, de là au Sud 550 Ouest quatre 78|100 chaînes à l'endroit du commencement, contenant deux acres et étant dans la section trente quatre, comté trois, Rangé deux Est, dans le comté et Etat ci-dessus.

3° Une certaine étendue ou morceau de terre, située dans la ville de Gloster, Miss., ledit comté d'Amite, et décrite par mètres et limites comme suit: Commençant à un piquet sur la briqueterie de John Graves. Le lot deux 85-100 chaînes sud, 550 Est de son encoignure nord-ouest, et courant de là au nord 350 est huit 50 100 chaînes à un piquet de là au nord 820 est sept 50-100 chaînes à un piquet, de là au sud 40 30' vingt deux soixante quinze-100 chaînes à un piquet, de là au Nord 350 Ouest, quatre 52|100 chaînes à un piquet de là au Nord 550 Ouest huit 8|100 chaînes à un morceau du commencement contenant 15 8|100 acres plus ou moins et étant dans la section trente quatre, Comté trois, Range deux Est, ensemble avec tous les privilèges à cela appartenant.

Condition—Comptant.

Acte de vente pardevant Edgar M. Cahn, Esq., notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Dufour & Dufour, avocats du receveur.
18 mai—18 25—juin 1 8 15 19

Succession de Henri Nister.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,932—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Vergnole, Peter Congot et Cyprien Fabares, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat.
17 mai—17 21 26

VENTES A L'ÉNCAN.

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Isabella Brownlee.

No 67,528—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

Propriétés Désirables dans Trois Districts.

Belle Résidence No 4833 Avenue St-Charles,

A l'encoignure de la rue Upperline. (Salons double, six chambres à coucher et commoditées moderne.)

Un Lot de Terre rue Carondelet,

Entre Upperline et Bordeaux.

COTTAGE SIMPLE

No 1315 rue Gravier.

Deux Cottages Doubles de Bons Rapports,

Nos 1314-16 et 1318-20 rue Gravier, (entre Franklin et Liberté, loués $48 par mois.)

Belle Résidence à Deux Etages,

No 635 rue Piété, près Royale.

(Un emplacement de choix du Troisième District avec vastes terrains.)

Un Lot de Terre, coin Royale et Piété.

Deux Lots de Terre rue Nord Peters, entre Indépendance et Pauline.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Ed. Curtis, Encanteur, No 846 rue Commune—

Mardi le 17 juin à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté et signé le 9 mai 1902, et adressé à Edward Curtis encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, connu comme le No 1315 rue Gravier, dans l'ilet borné par les rues Franklin [autrefois St-Pierre] Gravier, l'avenue Tulane, [autrefois Commune] et Liberté [autrefois St-Paul], désigné par le No Huit sur un plan dressé par Louis H. Pilié, le 5 mars 1842, déposé pour référence en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt pieds six pouces de face à ladite rue Gravier sur soixante seize pieds, six pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec l'usage d'une allée commune audit lot et à d autres.

2° Trois certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, connus comme les Nos 1314-16-18-20 rue Gravier, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Franklin [autrefois St Pierre] et Liberté [autrefois St Paul], désignés par les Nos cinq, six et sept sur un plan dressé par E. Sargi, ingénieur civil, et déposé pour référence en l'étude de Chas Boudousquié, alors un notaire en cette ville. Lesquels dits lots mesurant en mesure américaine, vingt cinq pieds six pouces et sept lignes de face à ladite rue Gravier sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Indépendance et Pauline, désignés par les Nos deux et trois sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 8 mars 1859 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots sont contigus et mesurant comme suit, en mesure américaine, à savoir: Le lot No Deux mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Peters trente pieds dix pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente trois pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne le séparant du lot No Trois, et cent trente quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté; et ledit lot No Trois mesurant trente pieds onze pouces de face à ladite rue Peters, trente pieds dix pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente trois pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne le séparant du lot No Deux, et cent trente deux pieds un pouce et six lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, connu comme le No 4833 avenue St Charles, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Upperline et Bordeaux, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 10 juin 1884. Laquelle dite portion de terre mesurant quarante et un pieds un pouce et deux lignes de face à l'avenue St-Charles, quarante et un pieds un pouce de face à ladite rue Carondelet sur deux cent quatre vingt pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Bordeaux, le séparant du lot B, où la propriété de Mme Annie H. Coleman et deux cent soixante et onze pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade sur la rue Upperline, ladite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Upperline et desdites rues Upperline et Carondelet.

5° Un autre certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans le susdit ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Upperline et Bordeaux, commençant à une distance d'environ quatre vingt deux pieds deux pouces de l'encoignure des rues Upperline et Carondelet et mesurant environ vingt quatre pieds cinq pouces de face à ladite rue Carondelet, trente six pieds de largeur dans le fond sur environ cent cinquante et un pieds de profondeur.

6° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Chartres [autrefois Moreau], Désiré et Royale, et désigné par la lettre B sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, sous la date du 7 août 1872. Laquelle dite portion de terre formant l'encoignure des rues Piété et Royale [autrefois Casacalvo], et mesurant dix neuf pieds, deux pouces et deux lignes de face à la rue Piété, dix neuf pieds, deux pouces et trois lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Royale [autrefois Casacalvo], de cent quatre vingt quinze pieds, deux pouces et cinq lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quatre vingt quinze pieds, trois pouces et deux lignes.

7° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, connu comme le No 635 rue Piété, dans le susdit ilet, borné par les rues Royale [autrefois Casacalvo], Piété, Désiré et Chartres [autrefois Moreau], désigné par la lettre A, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 15 juin 1854, annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le 29 janvier 1855. Ladite portion de terre mesurant quarante-huit pieds de face à la rue Piété sur cent quatre-vingt quinze pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté du lot B, et cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout en mesure américaine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, avec six pour cent d'intérêts par an et toutes les clauses usuelles et que l'acte de vente soit passé pardevant Andrew Hero Jr, ou John J. Ward, notaires, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1902 aussi aux frais de l'acquéreur et un dépôt de dix pour cent doit être fait au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, avocat.
CURTIS & GALLAGHER Encanteurs,
846 rue Commune.
17 mai—17 18 25—juin 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 24 juin 1902. Propriété du Troisième District. Douze lots de terre vacants sur le Chemin de Gentilly, contigus les uns aux autres.

Succession de Léon Artigue et als.

No 67,145—Cour Civile de District, Division D.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune — MARDI, le 24 juin 1902—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. juge W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 20 mai 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Douze lots de terre, avec tous les droits, voies et privilèges à cela appartenant, ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans cette partie appelée "Gentilly", désignés par les numéros Un à Douze inclusivement dans l'ilet No Quatorze, borné par les Clay, Nelson, St Bernard, Castiglione et Dupré, conformément à un plan fait par C Giroux le 19 décembre 1841, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Voyez le plan à la Bourse pour les mesures.

Termes et Conditions—Une moitié comptant et la balance en un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de 7 0|0 par an de la date de la vente avec les clauses usuelles de sécurité, les taxes de ville et d'Etat de 1902 devant être aux frais de l'acquéreur. Acte de vente pardevant Wm Ardill notaire également aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent doit être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER
Encanteurs, No 846 rue Commune.
24mai—24 25—juin 1 8 15 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE

A l'encoignure des rues Mandeville et Royale,

—Borné par Chartres et Marigny.

Une belle bâtisse d'encoignure avec un cottage simple contigu.

Succession de A. A. Peterson, dans l'affaire du mineur Pascal Peterson.

No 27,171—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —.

LE 10 JUIN 1902.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 846 rue Commune—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 7 mai 1902, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 juin 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Mandeville, Marigny et Chartres, ledit lot formant l'encoignure des rues Mandeville et Royale et mesurant, en mesure française, quarante pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur et façade sur la rue Royale, acquis par ledit mineur Pascal Peterson par héritage de Mme Jeanne Joly, comme il est démontré par jugement rendu dans sa succession le 5me jour du mois de décembre 1898, No 51,218 du dossier de ladite cour.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat de 1902, ainsi l'acte de vente, pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CURTIS & GALLAGHER
Encanteurs, No 846 rue Commune.
8 mai —8 11 18 25 — juin 1 8 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

Solomon Reinach vs Jos Kirschenherter.

PREMIERE COURT DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 8,801—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Dowling, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 24me jour de juin 1902, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 484 borné par les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalie, désigné comme lot No 16; ledit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 3 lignes 31' 11" 3'" de face à la rue Roman sur une profondeur de 121 pieds 4 pouces 3 lignes entre lignes parallèles comme il est plus amplement décrit par l'acte de vente par Solomon Reinach à Jos Kerschenherter, daté 9 novembre 1901, passé pardevant Arthur B. Leopold, notaire. Enregistré C O B 183, folio 777, M O B 701, folio 408. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—Conditions, comptant.—CHAS. R KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — Arthur B. Leopold, avocat pour le plaignant.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas. D. Dosemar vs Joseph Staub et Ella Staub.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 7,018—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Philip J. Paterno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 13me jour de juin 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 2433 et 2435 rue Laurel, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Première, Deuxième et Constance, désigné par la lettre O sur un croquis de L. H. Pilié, voyer, daté le 6 juin 1855, annexé à l'inventaire de la succession de John Bauer et Francisca Bauer, fait par James Fahey, ancien notaire, le 2 juin 1855, conformément auquel croquis ledit lot mesure, en mesure américaine, 40 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Laurel sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant sur les lieux. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Stafford et Lambert, avocats pour le plaignant.
13mai—13 20 27—juin 3 10 12 13

Vente du Marshal des Etats-Unis.

Etats-Unis d'Amérique, District Est de la Louisiane, Division de la Nouvelle Orléans.

Henry Kauffman vs Joseph Weil & Co—No 12,796.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la Nouvelle Orléans, Louisiane à midi, JEUDI, le 29e jour de mai 1902, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant avec le bénéfice d'estimation. Tous les droits, titres, intérêts et réclamation de Joseph Weil & Co, et les membres individuels de ladite raison sociale dans et au procès de Joseph Weil & Co, en liquidation vs Thomas D. Kent No 3576 sur le dossier de la 20me Cour Judiciaire de District dans et pour la paroisse de Lafourche, Louisiane; aussi tous les droits, titres, intérêts et réclamations de Joseph Weil & Co. et les membres individuels de cela dans et au procès intitulé Joseph Weil & Co. vs Thomas D. Kent et als, No 3540, sur le dossier de la Cour de District dans et pour la paroisse de Lafourche, Louisiane, et le jugement final là dedans signé le 20me jour d'avril 1901 et affirmé par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 3me jour de mars 1902 contre les défendeurs dans ledit procès, Kent et Weil et Thomas D. Kent et la Abby and Highland Planting and Manufacturing Company, Limited.

CHAS. FONTELIEU,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
18mai—18 22 25